



Le promoteur immobilier vend à un tiers un bien réservé

Par **darkspencer13**, le **08/10/2016** à **09:26**

Bonjour, j'ai signé un contrat de réservation VEFA pour un appartement qui sera livré en 2017. Le chantier à déjà commencé. J'ai déposé un chèque de Garantie de 1500€ à l'ordre du notaire pour réserver l'appartement. Deux semaines après la signature du contrat de réservation, l'agence m'appelle et m'informe que l'appartement est réservé pour quelqu'un d'autre. Le fait est que je suis passé par une société intermédiaire qui a une délégation commerciale pour faire signer les contrats de reservation et non pas par le bureau de vente du promoteur immobilier. Néanmoins le promoteur nous avait assuré que l'appartement était disponible à la vente. Pour s'excuser de cette déconvenue le promoteur me propose un autre appartement de l'immeuble en construction, avec une remise commerciale mais le bien proposé ne m'intéresse pas du tout car pas dans mes critères. Existe-t-il un recours pour obliger le promoteur à me réserver l'appartement pour lequel j'ai signé un contrat de réservation et versé un dépôt de garantie. Dans le cas où j'essuierai un refus, puis je demander des dommages et intérêts ? Je précise également que je n'ai pas encore reçu le contrat de réservation en recommandé. D'avance merci pour votre retour.